



République Française - Département de la Moselle

Arrondissement de Metz-Campagne

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX

à 19 heures 30, en Mairie

Membres présents : Mesdames et Messieurs Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY, Nathalie RAVAINÉ, Sabine PARTICELLI, Léo FAVASULI, Clarisse CHARLET, Nicolas RAVAINÉ, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA

Membre absent excusé ayant donné procuration : Anne WINGELINCKX ayant donné procuration à Nicolas RAVAINÉ

Membres absents sans procuration : /

Convocation du 26 mars 2026.

Secrétaire de séance : Nicolas RAVAINÉ

La séance est ouverte à 19h33, sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

N° 2026/003/001

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Après chaque renouvellement du conseil municipal, la commune est appelée à désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs dont elle est membre.

Il est rappelé que le conseil municipal de la commune de VIGY siège dans plusieurs organismes pour lesquels il lui appartient de désigner des représentants, notamment le Syndicat Intercommunal du gymnase de Vigy, le Conseil d'administration du Collège Charles Péguy de Vigy, les Conseils des écoles élémentaire P. FLICKINGER et maternelle La Clef des Champs, l'association départementale des communes forestières de Moselle et la Fédération nationale des communes forestières.

Il est proposé à l'assemblée de procéder à la désignation des représentants dans ces différents organismes.

Vu l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L5212-7 du CGCT et des statuts du Syndicat Intercommunal du gymnase de Vigy ;

Vu les articles R421-16 et R421-33 du Code de l'éducation relatifs à la composition et la désignation des membres du Conseil d'Administration des collèges ;

Vu l'article D411-1 du Code de l'éducation relatif à la constitution des conseils des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 décembre 2025 décidant l'adhésion à l'association départementale des communes forestières de Moselle et Fédération nationale des communes forestières ;

Considérant la présence d'une seule liste pour chacune des structures,

Après appel à candidatures, et conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne, par 16 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, les représentants suivants :

Structure, organisme	Titulaire(s)	Suppléant
Syndicat Intercommunal du gymnase de Vigy	1. Sabine PARTICELLI 2. Léo FAVASULI	Daniel GIEREND
Conseil d'administration du Collège Charles Péguy de Vigy	1. Nathalie RAVAINÉ	
Conseil d'école élémentaire Elémentaire P. FLICKINGER	1. Laetitia HENRY	
Conseil d'école maternelle La Clef des Champs de Vigy	1. Laetitia HENRY	
Fédération nationale des Communes forestières - Association départementale de	1. Nicolas RAVAINÉ	

Pour extrait conforme,
Vigy le 30 mars 2026,

Le Maire,
Sylvain WEIL,

